



► 2017 : une année de science et de médecine en images

► « Homo sapiens », toujours plus vieux ; Levothyrox, la crise insoluble...

## « Ils avaient l'ordre de tuer » : de Mossoul à Rakka, les civils comptent leurs morts

► « Le Monde » publie une enquête en cinq volets sur l'Irak et la Syrie après le « califat » de l'organisation Etat islamique, désormais pratiquement vaincue

► Dans les ruines de Mossoul et de Rakka, les habitants décrivent la violence des combats et l'utilisation, par les djihadistes, de boucliers humains

► Selon une ONG, plus de 50 000 munitions ont été tirées sur Mossoul et Rakka pendant l'offensive pour reprendre les villes aux mains des djihadistes

► Enlevées, séquestrées, violées, des « survivantes » yézidiennes racontent l'horreur de leur captivité depuis 2014

PAGES 12-13



### FALLAIT-IL EFFACER KEVIN SPACEY DU FILM DE RIDLEY SCOTT ?

Kevin Spacey a été supprimé en catastrophe de « Tout l'argent du monde » après la révélation de faits d'agression sexuelle

PAGE 14

En 2013, à Washington. REA

### Politique Députés LRM en quête de reconnaissance locale

Confrontés à l'interdiction du cumul des mandats, les nouveaux élus macronistes à l'Assemblée nationale tentent de développer un ancrage local dans leur circonscription

PAGES 6-7

**M**  
ÉDITORIAL  
**TURQUIE : LA PURGE SANS FIN**  
PAGE 20 ET NOS  
INFORMATIONS PAGE 4

### 40 lieues sous la terre avec les ouvriers du Grand Paris Express



ANTONIN LAINE/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

À RAISON de 12 mètres par jour, quand tout se passe bien, le tunnelier Yolène dévore le sous-sol parisien pour prolonger la ligne de métro 14, dans le cadre du projet du Grand Paris Express. Une vingtaine d'autres engins, énormes lombrics métalliques à 20 millions d'euros pièce, s'apprê-

tent à grignoter les entrailles de la terre de l'Île-de-France en creusant les 170 kilomètres de réseau du futur métro automatique. Le chantier est compliqué par la topographie locale, entre carrières et nappes phréatiques. Il accuse déjà un important retard.

PAGE 9

### Débats

Claude Hagège : « La langue n'est pas sexiste »

PAGE 19

### France

A Vienne, les tensions entre jeunes et policiers virent au drame

PAGE 8

### Russie

L'opposant Alexeï Navalny interdit d'élection présidentielle

PAGE 3

### Chronique

Retour sur une année politique à nulle autre pareille

PAGE 20

### Algérie

Les fantômes de Sidi Abdellah, la cité-dortoir

Imaginé il y a quinze ans par un architecte suisse, construite par des entreprises turques et chinoises, cette ville nouvelle résume les maux du pays

PAGE 2

### Chine

Pékin en guerre contre la pollution de l'air

Depuis 2013, année apocalyptique, les autorités chinoises ont lancé un vaste plan pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, notamment industrielles

PAGE 5

Un thriller de haute altitude.  
Un grand film politique.

LE FIGARO  
L'OBS

SELECTION OFFICIELLE  
UN CERTAIN REGARD  
FESTIVAL DE CANNES

RICARDO DARÍN  
**EL PRESIDENTE**  
UN FILM DE SANTIAGO MITRE

arte CINE+ Télérama 3 JANVIER LE FIGARO VOCABE memento films

# Claude Hagège « La langue n'est pas sexiste »

Pour le professeur au Collège de France, le débat sur l'écriture inclusive confond l'orthographe et la syntaxe. Surtout, il présuppose que le français reproduit la domination masculine. Or c'est le comportement des hommes qui est en cause

Par CLAUDE HAGÈGE

Ici et là, on accuse la langue d'être «sexiste», et on préconise, pour guérir cette grave maladie, deux remèdes : l'écriture inclusive, c'est-à-dire le point médian, comme dans «les député-e-s», et pour la grammaire, l'accord de proximité, comme dans «les hommes et les femmes sont belles». Joyeux amalgame de deux faits distincts, l'un purement (ortho)graphique, l'autre syntaxique ! Un manifeste du 7 novembre 2017, signé par 314 enseignants de tous les niveaux, revendique l'abrogation de la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin, en assurant que la lutte pour l'égalité des sexes passe par la grammaire. En 2015, une pétition, adressée à la ministre de l'éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem par la Ligue de l'enseignement et l'association L'égalité, c'est pas sorcier !, soulignait que l'accord par proximité était courant avant le XVII<sup>e</sup> siècle et remonte au latin et au grec ancien. Il n'empêche qu'une circulaire du premier ministre parue le 22 novembre au *Journal officiel* exclut, dans les textes officiels, tout autant l'écriture inclusive que l'accord de proximité.

En fait, au XVII<sup>e</sup> siècle même, cet accord était loin d'être ignoré des grammairiens français, dont Claude Favre de

« AVEC L'OBLIGATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, QU'IL INSTITUTE EN 1882, L'ÉTAT IMPOSE LA RÈGLE QUI FAIT DOMINER LE MASCULIN »

Vaugelas, qui conseillait de dire «*le cœur et la bouche ouverte*». Mais il se raidit dans ses *Remarques sur la langue française* en 1647 : il est alors devenu membre de l'Académie française, fondée en 1635, et qui fait prévaloir une conception clairement codifiée de la grammaire, en harmonie avec la conception absolue de la monarchie. La position de Vaugelas se retrouve en 1676 chez le père Dominique Bouhours, qui décrète : «*Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* » ; et un auteur encore moins obnubilé par la défense de l'égalité des sexes, Nicolas Beauzée, justifiera cette position, dans l'article «Langue» de *L'Encyclopédie* (1767), par la fameuse «*supériorité du mâle sur la femelle* ». Ainsi, la confusion du genre grammatical avec le sexe a de vieilles et solides assises.

## UN COMBAT DES CITOYENNES DE 1792

Moins de trente ans plus tard, l'explosion des exigences révolutionnaires trouve une expression dans ce domaine aussi : en mai 1792, des citoyennes (qui, comme par hasard, sont aussi celles qui réclament le droit de vote pour les femmes !) déposent à la tribune de l'Assemblée nationale législative un projet de décret, aux termes duquel «*le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles* ». Cependant, moins d'un siècle plus tard, par un parallélisme du politique et de l'orthographe exactement semblable à celui qu'avait fait prévaloir la monarchie, la III<sup>e</sup> République illustre clairement le penchant bien français pour l'harmonisation entre les dispositions légales et la promotion des normes classiques : en effet, dans le sillage de l'obligation de l'instruction publique, qu'il institue en 1882 avec les lois Jules Ferry, l'Etat impose la règle qui fait dominer le masculin.

Pourtant, dans la pratique, cette règle semble bien ne s'appliquer que lorsqu'elle ne produit pas de rapprochement discordant d'un masculin et d'un féminin, conjuré par la règle de proximité, qu'appliquent donc souvent Marcel Proust ou Jean Giraudoux, lequel écrit (*Littérature*, 1941) : «*Dans les mouvements et les habitudes les plus journalières* ». Qu'en est-il dans les usages oraux ? On constate une certaine diversité. Une partie des usagers, en France, applique l'accord par proximité, et une autre l'accord au masculin dominant. Quant à l'écriture inclusive, certains des enseignants qui veulent la faire acquiescer à leurs élèves la pratiquent dans leurs classes. Mais il faut souligner que son enseignement généralisé rendrait diffi-



cile, aux enfants puis aux adultes, la lecture des textes qui précèdent son apparition, c'est-à-dire de tout ce qui a été écrit jusqu'ici ! Cet argument paraît encore plus dirimant que celui, souvent produit, qui fait valoir la difficulté du décodage des textes inclusifs.

Ainsi, puisque la position des usagers est variable, à l'écrit comme à l'oral, quant à l'accord des adjectifs après «être» précédé d'un nom masculin et d'un nom féminin, et puisque l'écriture inclusive n'est pas facile à imposer, est-il vraiment judicieux de vouloir réformer l'usage dans ces deux domaines ? La volonté de réforme se fonde sur l'idée que l'on doit favoriser l'égalité des sexes en modifiant l'orthographe et la syntaxe. Mais cette intervention sur la langue va-t-elle induire un changement social ? De même, en féminisant les noms de métiers, débat récurrent, va-t-on réduire les inégalités d'accès aux emplois ? Si «proviseur» n'est pas

féminisable, cela n'empêche nullement que des femmes dirigent des lycées, et n'est dû qu'au fait que la morphologie du français ne permet pas la suite «-sr-» de «provisrice», alors qu'il n'y a aucune raison de ne pas dire «facteure» (courant au Québec, à défaut de l'être à Liège ou à Lausanne), «auteure» (et «autrice»), «monteuse», etc. ; et «médecine» n'est difficile à imposer que parce que le terme s'emploie déjà en un autre sens ; quant aux noms de fonctions en «-e», ils ne posent aucun problème : «le» ou «la» secrétaire, etc.

## LE MASCULIN, UNE FORME NEUTRE ?

Les luttes légitimes qui sont conduites depuis la Révolution pour abolir l'inégalité entre les sexes sont d'ordres social et politique. Elles ont produit des résultats certains, même s'il est vrai qu'il reste beaucoup à faire, comme le montre un combat voisin, omniprésent dans les débats actuels, celui des

« CE N'EST PAS L'INTERVENTION SUR LA LANGUE QUI TRANSFORMERA LES COMPORTEMENTS. C'EST LEUR ÉVOLUTION QUI S'INSCRIRA DANS LA LANGUE »

femmes contre la violence et les agressions sexuelles commises par des hommes assurés de leur pouvoir. Mais aucune intervention sur la langue n'a produit de résultats sur la relation entre les sexes, ainsi que le font apparaître les histoires de l'arabe, du mandarin, du russe, etc. Certes, la langue porte des marques de la domination masculine. Mais ce n'est pas la langue elle-même qui est sexiste. Ceux qui le sont, ce sont les hommes. En outre, on peut considérer le masculin, quand il commande l'accord, non comme un masculin réel, mais comme une forme neutre (les linguistes disent «non marquée»), c'est-à-dire associant les deux genres.

Par suite, la volonté de modifier les usages, actuellement exprimée dans divers milieux et typique de ce trait bien français qu'est la politisation de la langue, renverse l'ordre naturel des choses. Ce n'est pas l'intervention sur la langue qui transformera les comportements sociaux. C'est l'évolution des comportements sociaux qui s'inscrira dans la langue. Cela s'est toujours produit pour la plupart des idiomes, le suédois et l'hébreu étant des exemples, pour ne citer qu'eux. De même, ce sont les habitudes acquises par les locuteurs qui modifient les règles linguistiques et font que la faute d'aujourd'hui devient la norme de demain : par exemple, «les paroles qu'il a dit» ou «on ne s'en rappelle pas» tendent à supplanter, aujourd'hui, «les paroles qu'il a dites» et «on ne se le rappelle pas».

C'est une illusion que de vouloir extirper de la langue les traces de la domination masculine. En revanche, c'est un combat sain et nécessaire que de s'en prendre au sexisme dans la société. ■

**J** Claude Hagège est professeur honoraire au Collège de France (chaire de théorie linguistique)

## Combattre les inégalités par le langage

Pour le communicant Raphaël Haddad, l'écriture inclusive est moins destinée à l'école et à la littérature qu'aux institutions et aux entreprises, où l'égalité entre femmes et hommes est mise à mal

Par RAPHAËL HADDAD

Emil Cioran rêvait d'un monde où l'on mourrait pour une virgule ; nous lui avons proposé une France qui s'est débattue avec un point médian. Alors que la polémique semble désormais refluer, il est temps d'en esquisser quelques conclusions. Ni strictement linguistique ni exclusivement sociale, l'écriture inclusive relève du discours. Elle se situe dans l'interaction entre textes et contextes. C'est donc à l'aune de ses effets sociaux et, en l'espèce, de sa contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes que l'écriture inclusive doit être examinée. De ce point de vue, on peut dégager deux apports de l'écriture inclusive à l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'abord, l'écriture inclusive semble être un puissant levier de féminisation des candidatures. Sa mobilisation dans les annonces d'emploi, par exemple, indique aux femmes que leurs places sont pensées, travaillées, réfléchies par l'institution énonciatrice, que les mécanismes

de relégation y sont vraisemblablement déconstruits. C'est notamment pour cette raison que les formations scientifiques s'y intéressent tout particulièrement. C'est aussi ce qu'indiquent les responsables des entreprises et des institutions que nous avons accompagnées dans leur adoption de cette pratique. Vérifions prochainement si cette contribution à la féminisation des effectifs, déjà observable empiriquement, se trouve étayée statistiquement.

Ensuite, l'écriture inclusive confirme les liens entre langage et représentations spontanées. Une étude réalisée par Harris Interactive pour l'agence Mots-Clés est venue confirmer ce que Markus Brauer avait déjà établi : les formulations inclusives, c'est-à-dire fléchies comme «les présentateurs et présentatrices du journal télévisé» ou épiciennes comme «les personnes présentant le journal télévisé», suscitent jusqu'à deux fois plus de représentations spontanées féminines que les formulations invisibilisantes, comme «les présentateurs du journal télévisé».

Ces deux remarques sur les effets observables empiriquement et scientifiquement de l'écriture inclusive appellent également à en préciser le périmètre : parce que l'écriture inclusive poursuit l'égalité, elle doit prioritairement s'appliquer dans les espaces producteurs d'inégalités, c'est-à-dire les institutions. C'est ce qui explique que le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ait été à l'origine de travaux fondateurs sur ce sujet.

Le corollaire de ce rappel simple et essentiel : l'écriture inclusive ne concerne pas la littérature. Ni celle passée – l'exclusion de tous les textes à valeur patrimoniale ayant été expressément formulée dans les manuels relatifs à l'écriture inclusive – ni celle à venir. Rien n'empêche certaines écrivaines et certains écrivains de s'emparer de l'écriture inclusive, mais celles et ceux qui prouvent l'écriture inclusive n'interpellent pas le champ littéraire. Pour la même raison, l'écriture inclusive ne concerne pas prioritairement l'enseignement primaire. Dans leurs expressions quotidiennes, les inégalités de salaires et les carrières bloquées ne sont pas le fait de l'école, mais celui de l'entreprise. En conséquence, c'est à l'entreprise d'agir prioritairement pour l'égalité.

Pour cette raison, le contenu de la déclaration du premier ministre, Edouard Philippe, constitue une formidable

avancée qu'on peut saluer à plusieurs titres. Elle vient entériner la nécessité de recourir à la double flexion dans les annonces d'emploi. Elle vient reconnaître la nécessité de féminiser les fonctions, contraignant l'Académie française à engager une réflexion sur la féminisation des noms de métiers, féminisation contre laquelle elle aura lutté sans répit depuis trente ans. Par ces mesures, l'idée maîtresse de l'écriture inclusive est reconnue : parce que les inégalités sont pour une large part le fruit de facteurs collectifs et largement intériorisés, il faut les combattre par un moyen collectif et par le véhicule privilégié des intériorisations, c'est-à-dire par le langage. Cela ira-t-il jusqu'à ouvrir le débat sur la réintroduction de la règle de proximité ? Je l'espère.

## LES VERTUS DU DÉBAT

Reste enfin la question du devenir du point médian. Le point médian, qui a valeur d'abréviation («candidat-e-s» s'oralisera «candidates et candidats»), constitue en effet l'une des alternatives possibles au masculin générique, avec la reformulation épicienne et la double flexion. On peut donc être un parfait utilisateur ou une parfaite utilisatrice de l'écriture inclusive sans jamais recourir au point médian.

Reconnaissons toutefois que le débat m'aura amené à circonscrire le recours

de cette abréviation. Il est en effet possible d'opter pour un usage raisonné du point médian. Une proposition donc : limitons-en le recours aux termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution. C'est le cas du «e» final, comme dans «ami et amie» ou «étudiant et étudiante» ; des doublements syllabiques, comme dans «intellectuel et intellectuelle», «terrien et terrienne». S'agissant des formes plurielles, on peut également réduire la notation à un seul point et préférer «cingle-s» à «cingle-e-s», ou encore «incorrect-es» à «incorrect-e-s».

Voici les principales conclusions et propositions que je tire du débat qui a traversé notre pays ces dernières semaines. Au-delà de la validation de l'essentiel des préconisations par le premier ministre apparaît également une autre victoire essentielle : pendant trois mois, une partie de la population française s'est interrogée sur les liens qui régissent langage et société. C'est, pour le jeune analyste du discours et communicant que je suis, une véritable satisfaction, tant je crois aux vertus de l'interrogation de nos mots. ■

**J** Raphaël Haddad est docteur en sciences de l'information et de la communication et directeur associé de l'agence Mots-Clés